

SITTOMAT

Comité syndical

28 FEVRIER 2024

Procès-Verbal

Étaient présents :

Gilles VINCENT, Président
Jean-Luc GRANET
René CASTELL
Jean TEYSSIER
Chrystelle GOHARD
Patrick BOUBEKER
Patrick MARTINELLI
Robert BERTI
Jean-Luc VITRANT
Anne-Marie METAL
Albert TANGUY
Ange MUSSO
Robert BENEVENTI
Bernard MARTINEZ

Christophe DELIGNY, Directeur
Michel OLLAGNIER
Michel MARIN
Sandra LE BEC PEINADO
Frédéric BELARD
Julien DELOFFRE

ORDRE DU JOUR

I.	Adoption des procès-verbaux de la Commission Mixte du 24 janvier 2024 et du Comité Syndical du 31 janvier 2024.....	3
II.	1854 – Adoption du Rapport d'orientations budgétaires (ROB) 2024 du SITTOMAT.....	3
III.	1855 – Autorisation du Président à signer l'avenant n°4 au contrat de délégation de service public portant sur l'exploitation et la modernisation de l'UVE du SITTOMAT.....	18
IV.	1856 – Autorisation du Président à signer l'avenant n°2 au marché d'exploitation du quai de transfert de l'Almanarre et transfert des déchets lot n°2.....	19
V.	1858 – Autorisation du Président à signer le marché de transport des REFIOM de l'UVE de Toulon.....	19
VI.	1859 – Autorisation du Président à signer le marché d'achat de bennes de déchèteries	20
VII.	1860 – Autorisation du Président à signer le marché d'exploitation de l'ISDI de Manjastre .	20
VIII.	1861 – Création d'une activité accessoire pour l'aide technique et administrative à la gestion des dossiers relevant de la CCMPM	21
Index		Erreur ! Signet non défini.

I. Adoption des procès-verbaux de la Commission Mixte du 24 janvier 2024 et du Comité Syndical du 31 janvier 2024.

Le Président

Bonjour à tous pour ceux que je n'ai pas salués. C'est une séance importante aujourd'hui du comité syndical avec notamment l'adoption du rapport d'orientation budgétaire. On en a parlé en vitesse la semaine dernière, en commission mixte, puisqu'on était appelé à sauver le Tombolo de Hyères. Aujourd'hui, outre ce rapport, nous aurons les marchés pour lesquels tout à l'heure les membres de la commission ont statué. On commence par l'adoption des procès-verbaux de la commission mixte du 24 janvier et du comité syndical du 31 janvier 2024. Est-ce que quelqu'un a des commentaires à faire ? Non, pas de commentaires ? Je vous propose de les voter. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité.

Les procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité.

II. 1854 – Adoption du Rapport d'orientations budgétaires (ROB) 2024 du SITTOMAT

Le Président

On rentre dans le vif du sujet avec l'adoption du rapport d'orientation budgétaire. Je passe la parole à Robert.

Robert BENEVENTI

Merci, Président. Chers collègues, bonjour à toutes et à tous. Comme vous l'avez constaté à la Commission mixte, je n'ai pas pu être présent et je m'en excuse. Par contre, j'avais le 8 février, avec Madame GONELLA et Monsieur DELIGNY, on avait travaillé de longues heures sur le dossier qui vous a été présenté au cours de cette Commission mixte. Sur la base de ce dossier qu'on va revoir précisément, nous avons fait encore quelques ajustements, afin de rester dans l'esprit de conserver un équilibre dans toutes les opérations et de ne plus admettre des opérations déficitaires. Aujourd'hui, il nous faut des opérations équilibrées et il faut que, globalement, on réussisse à dégager tous les ans, au moins 4,5 millions de marges brutes, nous permettant plusieurs choses.

Bien sûr, d'autofinancer le programme pluriannuel d'investissement, c'est de l'autofinancement, tant mieux, mais cela nous permet aussi de démontrer notre capacité de désendettement. On a déjà commencé en 2023 faiblement avec 2 millions et des poussières d'emprunts, mais dès 2024, il faudra emprunter, en 2025 encore plus. Quand on emprunte, il nous faut les moyens de rembourser derrière, bien entendu, et de continuer à faire les investissements que nous devons faire. Je vous propose, sur ces bases-là, de vous présenter ce rapport. Je vous le rappelle, nous avons aujourd'hui cinq EPCI qui représentent 643 697 habitants. On représente plus de 60 % de la population du Var. Ce sont des EPCI dynamiques, puisqu'il y a 5000 habitants supplémentaires sur ce périmètre. On ne va pas rentrer dans les détails.

Le Président

Non, mais je me permets de préciser, parce qu'on a longuement discuté. On a eu une grande réunion avec la Région où on s'est un peu disputé, la Région, l'ADEME et la DREAL, où on était accusé de ne pas trier assez, etc. En particulier, on a fait remarquer qu'on avait un nombre d'habitants en fluctuation saisonnière qui était important. La vice-présidente de la Région nous a dit : « Tout le monde, arrêtez de vous cacher derrière vos habitants saisonniers. » Je vais d'ailleurs lui écrire, parce que ce n'est pas sympa ce qu'elle a dit. Du coup, avec Christophe, on a calculé exactement quel était le nombre d'habitants à l'année que nous avons, très simplement en faisant des proratas par rapport au tonnage. On est arrivé à calculer qu'on avait...

Christophe DELIGNY

Un équivalent de 85 000 habitants supplémentaires à l'année.

Le Président

Donc, au lieu d'être à 643, on est à 728 000. C'est l'équivalent de 728 000 habitants. Je tenais à vous le dire. Si vous entendez qu'on n'a pas de fluctuation saisonnière, alors qu'on est dans le département le plus touristique de France, ce serait étonnant. 85 000 habitants.

Christophe DELIGNY

Du coup, quand on applique cette population supplémentaire, on arrive à des ratios de production d'OMR qui se rapprochent des ratios nationaux. On est encore un peu au-dessus. Excusez-nous, Robert.

Robert BENEVENTI

C'est bien. Cela permet de nous informer et je pense que certains feraient bien de se regarder dans un miroir de temps en temps avant de critiquer l'autre. C'est tout. L'évolution du contexte réglementaire et les actions du SITTOMAT. Vous savez qu'on est soumis à toutes les nouvelles lois qui nous obligent beaucoup de choses, avec une réduction de 10 % des ordures ménagères et assimilées de 2015 à 2025, une réduction de 15 % des déchets ménagers et assimilés de 2010 à 2030, une valorisation énergétique d'au moins 70 % des déchets ne pouvant faire l'objet d'une valorisation matière en 2035, la réduction des DMA en enfouissement à 10 % seulement des quantités produites en 2035. Ce sont des objectifs très difficiles à atteindre, mais ce sont des objectifs. 55 % de valorisation matière et organique en 2020 et 65 % en 2025, c'est-à-dire demain.

Actions du SITTOMAT pour la valorisation matière et organique :

- Mise en place de l'extension des consignes de tri, des emballages plastiques le 1^{er} mars 2022 ;
- Réalisation d'un centre de tri moderne, il n'est pas encore fait, mais c'est parti sur la Farlède, qui va nous permettre de tout mettre en multimatériaux dans un seul bac, le bac jaune, densification des colonnes d'apport volontaires pour la collecte sélective ;
- Sensibilisation au tri des bio-déchets mis à disposition de solutions de compostage individuelles et semi-collectives ;
- Recherche de sites pour la réalisation de plateformes de compostage des bio-déchets que ses adhérents ont l'obligation de collecter séparément ;
- Accompagnement dans la mise en place de solutions pour augmenter le taux de valorisation des déchets déposés en déchetterie, au travers notamment de la mise en place de nouvelles filières, la REP, la responsabilité élargie du producteur, notamment pour les déchets du bâtiment.

Le producteur étant l'entrepreneur final, je crois, celui qui fait la démolition ou qui fait les travaux.

Christophe DELIGNY

Le producteur, c'est celui qui produit les matériaux et qui va payer une éco-contribution aux éco-organismes qui vont soutenir l'action des collectivités pour recycler les déchets résultant de cette activité.

Robert BENEVENTI

Ce sont des déchets inertes.

Christophe DELIGNY

Il y a du plâtre aussi. Il n'y a pas que des déchets inertes.

Un intervenant

Il y a du calorifuge aussi.

Robert BENEVENTI

C'est la plaie, ça. Alors, l'évolution des tonnages, on ne va pas rentrer trop dans le détail, vous avez chacun votre tableau, mais globalement vous voyez que concernant les OMR, les ordures ménagères résiduelles du SITTOMAT, nous avons en 2023, 248 978 tonnes malgré l'arrivée de Méditerranée-Porte-des-Maures. Donc, on n'est pratiquement pas en augmentation par rapport à 2022 ou très peu. On en tient compte pour une année pleine en 2024 avec une vision, je dirais presque pessimiste ou réaliste de 256 064. Mais normalement, on devrait faire moins. Les refus de tri, c'est un sujet sur lequel, Monsieur le Président, il va falloir que l'on discute, parce que c'est quand même lourd de conséquences. Ça pèse. 8 457 tonnes, c'est beaucoup. Donc, il faudra peut-être voir si dans ces refus de tri, on ne peut pas mettre en place un système nous permettant de retrier et de ne pas mettre des tonnages aussi élevés à l'incinérateur.

Christophe DELIGNY

Nous allons communiquer pour les réduire.

Robert BENEVENTI

Oui, il faut les réduire. Donc, les résidus ménagers définitifs, c'est 264 521 avec les commentaires suivants :

- Une baisse sensible des OMR malgré l'intégration de Méditerranée-Porte-des-Maures, je vous en ai parlé ;
- La hausse sensible du refus de tri, je vous en ai parlé aussi, avec notamment la communauté de communes du golfe de Saint-Tropez, +24 % .

Les prévisions pour 2024, c'est :

- Le maintien pour l'Aire toulonnaise en prudence budgétaire ;
- La croissance pour le golfe de Saint-Tropez mais en deçà de 2022 ;
- La croissance pour Méditerranée-Porte-des-Morts pour 12 mois au lieu de 10 ;
- La baisse des refus de tri.

Ce sont les objectifs. L'évolution des collectes sélectives, l'évolution. Là aussi, vous avez le tableau global. Le tableau global nous met en exergue :

- La baisse des papiers ;
- L'augmentation des cartons ;
- La baisse du verre sur l'Aire toulonnaise ;
- L'augmentation dans le golfe de Saint-Tropez et Méditerranée-Porte-des-Maures ;
- La hausse de 10 % des plastiques et métaux sur l'Aire toulonnaise.

Donc, ça, c'est l'effet des nouvelles consignes de tri, +54 %. Et la preuve que dans le futur, quand il n'y aura plus qu'une seule poubelle de tri, ça devrait pouvoir augmenter, peut-être pas aussi spectaculairement, mais ça devrait pouvoir augmenter.

Christophe DELIGNY

Ça va augmenter tous les ans.

Robert BENEVENTI

Et la stagnation du multi-matériaux au golfe de Saint-Tropez et à Méditerranée-Porte-des-Maures. La prévision pour 2024 pour l'Aire toulonnaise, c'est :

- La stabilisation du verre et +10 % en consigne de tri ;
- La croissance du carton et multimatériaux pour le golfe de Saint-Tropez ;
- La croissance de Méditerranée-Porte-des- Maures. C'est normal puisqu'il y a 12 mois ;
- La baisse des refus de tri.

Ce ne sont pas des vœux pieux, ce sont des objectifs. Donc, on va tout faire pour les atteindre.

Ensuite, nous avons l'évolution des tonnages des déchetteries. Dans les déchetteries, il y a, là aussi, le total des déchetteries. C'est très important, puisque pour le SITTOMAT, c'est 159 727 pour 2023, donc 29 000 d'encombrants. Par, disons, prudence budgétaire, on a maintenu des tonnages légèrement supérieurs en 2024.

Christophe DELIGNY

En fait, il y a eu une baisse des dépôts généralisée et très marquée sur le golfe de Saint-Tropez. Et sur le golfe de Saint-Tropez, c'est parce qu'il y a eu de grosses déchetteries qui ont été fermées.

Robert BENEVENTI

Oui, c'est un peu artificiel.

Christophe DELIGNY

En fait, on va retrouver en 2024 un niveau à peu près de 2022, en ce qui concerne le golfe de Saint-Tropez. Ce qui fait qu'on a l'impression que les dépôts vont augmenter. Ils vont bien augmenter par rapport à 2023, mais ils vont rester en deçà de 2022. On observe quand même, globalement, une diminution des dépôts. Est-ce que c'est lié à la baisse du pouvoir d'achat, au fait que les gens jettent moins ? C'est difficile à expliquer, mais en tout cas, c'est observé. Et surtout, le point qu'on met en avant, c'est qu'on a de moins en moins d'encombrants. Et c'est tant mieux, parce qu'ils nous coûtent de plus en plus cher à l'unité. Donc, ça veut dire qu'on a un tri qui s'opère d'autant mieux sur les quais de déchetterie.

Robert BENEVENTI

Oui. Il va falloir quand même qu'on le mesure d'une manière effective dans les tonnages. Mais on va y arriver. Ensuite, il y a l'évolution des tonnages de bio-déchets. Au golfe de Saint-Tropez, la collecte des gros producteurs a démarré en 2019, et la prévision en 2024, c'est 550 tonnes. Méditerranée et Porte-des- Maures, MTPM, l'expérimentation mise en place et collecte et traitement en 2024. On va voir ce que ça va donner. L'expérimentation sur TPM, c'est à un seul endroit. C'est à la Valette, je crois. Sud Sainte Baume, c'est le démarrage des PAV, points d'apport volontaire, et des gros producteurs au printemps 2024. Ensuite, Vallée-du-Gapeau, c'est le démarrage des PAV et gros producteurs en automne 2024.

Christophe DELIGNY

Tout cela reste des hypothèses. J'ai fait un point récent avec les interlocuteurs techniques. Sur CASSB, on m'a dit qu'ils ne seraient pas tout à fait prêts au printemps et qu'ils envisagent plutôt de démarrer à la rentrée. Ce sont des choses qui sont en train de démarrer. Sur la Vallée-du-Gapeau, c'est pareil. Si on veut être au rendez-vous, Thomas me parle d'une vingtaine de points d'apport volontaires, type abri bacs à mettre en place.

Jean Luc VITRANT

On parle de l'étude des CSR sur la déchetterie et le financement ?

Christophe DELIGNY

On n'en est pas là. On est aux bio-déchets.

Robert BENEVENTI

Les bio-déchets, c'est un sujet délicat.

Le Président

Simplement pour vous rappeler que nous avons mis en place sur l'ensemble du SITTOMAT dans un premier temps, il y a longtemps d'ailleurs, les composteurs individuels qu'il ne faut pas oublier, les composteurs collectifs, les poulaillers, les lombricomposteurs. Ça, c'était avant. Depuis l'année dernière, nous avons un programme de distribution de composteurs individuels et de composteurs collectifs pour essayer, avec une sensibilisation qu'on paie, avec comme objectif d'arriver à à peu près 100 000 composteurs distribués dans le SITTOMAT depuis le début. Évidemment, cela ne suffit pas puisqu'on ne touche pas l'habitat vertical. Il va falloir un jour ou l'autre que l'on se lance, pour les EPCI dans les abri bacs et pour le SITTOMAT dans un système de traitement. Vous voyez que par exemple là, on a la possibilité, déjà aujourd'hui que les EPCI se débrouillent elles-mêmes, parce qu'il y aura très peu de quantité au démarrage.

Mais à un moment, il va falloir passer à une autre étape, qui est celle de la collecte et du traitement avec obligation de respecter les consignes qui ont été faites par le ministère de l'Environnement. C'est complètement fou. Un abri bac tous les 150 mètres, et si possible, tous les 100 mètres. Après, on va vous parler de simplification. Autrement dit, si vous avez des immeubles qui sont distants d'un kilomètre, il faudra quand même mettre des abri bacs tous les 150 mètres. C'est ridicule. On va prendre notre temps. Nous, SITTOMAT, dans un premier temps, on va essayer de trouver le terrain pour mettre en place notre compostage. Puis, il va falloir qu'on dialogue avec les EPCI pour qu'on sache exactement quel est le programme qu'ils vont mettre en place, de telle façon qu'on soit prêts ensemble. Au SITTOMAT, on ne rigole pas. Un coup, c'est un centre de tri. Un coup, c'est un centre de compostage. Un coup, c'est la DSP de l'usine. C'est comme ça. Allez, Robert.

Robert BENEVENTI

Ce que vient de nous dire notre Président nous met en exergue plusieurs choses. Le fait des équipements en bennes et compacteurs étanches permettant de massifier les déchets collectés en porte-à-porte auprès des gros producteurs ou en apport volontaire auprès des ménages. C'est vrai qu'auprès des gros producteurs, ça fait du tonnage. Le MAPA du traitement pour l'Aire toulonnaise plus Méditerranée Porte-des-Maures, 1 000 tonnes sur un an pour un démarrage au printemps 2024, si on y arrive. Mais bon, si ce n'est pas le printemps, ce sera l'automne. Et un point très important, je vous le disais en préambule, la refacturation à l'euro l'euro des prestations de transport et de traitement.

Christophe DELIGNY

Comme c'est un dispositif qui démarre, ce que l'on vous propose, c'est de faire comme pour les déchetteries. On va vous en parler tout à l'heure. On a validé en CAO, en début de matinée, des acquisitions de bennes ou de compacteurs pour pouvoir, le cas échéant massifier en fonction des modes de collecte qui sont mis en place liés aux déchets. Puis, on va lancer un marché de traitement mobilisant les sites de traitement existants pour accompagner le démarrage. Donc, dans le cadre de cet accompagnement de démarrage, avant de mettre en place quelque chose qui soit stabilisé, qui soit avec une plateforme de massification et de traitement, on vous propose d'avoir une logique de refacturation à l'euro l'euro, comme pour les déchetteries.

Le Président

En sachant que dans la tête du ministère, si demain nous ne faisons pas ce qui est préconisé sur les bio-déchets, on risque d'avoir, et on le verra aux débats sur la loi de finances. À mon avis, on verra apparaître d'ici la fin de l'année pour la loi de finances 2025, une augmentation de TGAP pour les collectivités qui n'ont rien fait. Donc, je disais qu'il serait bien qu'on soit tous en ordre de marche, c'est-à-dire les bacs installés, la collecte effectuée dans chaque EPCI, et nous, un système de traitement pour le 1^{er} septembre 2025. Parce que je pense qu'au-delà, on prend un risque d'avoir une TGAP qui soit augmentée.

Robert BENEVENTI

Très bien. L'évolution des tonnages globaux, nous sommes malgré tout en baisse depuis 2019, si on exclut l'année de la pandémie en 2020 et l'incidence sur 2021. Mais vous voyez qu'on est à 482 907 tonnes en prévision 2024 pour les cinq EPCI, donc c'est plutôt encourageant d'aller dans ce sens-là. Bon, c'est vrai qu'il faut accentuer ce mouvement.

Oui, mais tout le monde le voit. Oui, il y a 50 000 tonnes quand même. Si on enlève 50 000 tonnes, on est à 430 000 contre 442 000. Donc, on peut passer au *slide* d'après. Le contexte financier, alors ça, c'est important aussi, puisqu'on parle de débats d'orientation budgétaire. L'hypothèse de croissance de l'économie française, c'est +0,8 % en 2023 et +1 % en 2024. L'inflation de plus de 8 % en France en 2022, 4,9 % en 2023 et 2,6 % en prévision 2024. Ce ralentissement de l'inflation ne devrait cependant pas obligatoirement entraîner une baisse des taux d'emprunt long terme du fait d'aléas structurels, politiques, monétaires, conflits, enjeux climatiques. C'est vrai qu'on peut l'observer. Il y a eu une stagnation dans l'évolution des taux, une très légère régression, mais pour l'instant, ça n'a pas l'air de vouloir baisser beaucoup. On va voir dans les mois suivants, mais pour l'instant, c'est plutôt stable.

En ce qui concerne le SITTOMAT, ce contexte incertain conduit à retenir en matière de prospective, une hausse en 2024 de 1 % des prix de prestations révisés au 1^{er} janvier 2024 et de 3 % pour les prestations dont les révisions sont mensuelles, trimestrielles ou semestrielles. Le taux d'emprunt à 20-25 ans pour l'opération du centre de tri à 4,5 en hypothèse taux fixe. C'est un taux très élevé. On doit pouvoir négocier pour retrouver un taux beaucoup plus bas, parce que là, ça va faire une incidence forte. Notamment, je suis assez favorable aux taux basés sur le Livret A. C'est quasiment un taux fixe, comme le Livret A est un peu cristallisé aujourd'hui à hauteur de 3 %, parce que les dernières décisions du gouvernement, c'est de ne pas le baisser et de ne pas l'augmenter, de rester à 3 %. Donc, 30 points de plus de marge, ce n'est pas beaucoup, c'est 0,3 %. Si on peut trouver des financeurs notamment avec la Caisse des Dépôts, avec le taux basé sur le variable du Livret A, on se retrouverait autour de 3,3 à 3,5 %. Et si le Livret A bouge, je ne le vois plus bouger à la hausse parce que sinon, ça voudrait dire que l'inflation n'est plus maîtrisée. Je le vois peut-être bouger un jour ou l'autre à la baisse et ipso facto, notre taux baisserait. C'est pour ça qu'on peut le qualifier de taux variable, mais c'est un variable sur un critère sain, c'est-à-dire le taux du Livret A. Ça, c'est le premier point.

Ensuite, sur le fonctionnement, on fait un petit point sur la rétrospective des recettes et des dépenses. En fonctionnement, nous avons eu en 2023, 61 916 000 euros de total de recettes de gestion courante, 56 129 000 euros de dépenses de fonctionnement. Nous avons une épargne de gestion de 5 787 000 euros et une très belle épargne brute de 5 813 000 euros. Mais il y a eu des éléments pour ça, donc, on ne va pas retrouver une position aussi favorable dans les exercices à venir. Dans les recettes que vous avez là, vous avez notamment la contribution financière annuelle qui restait à 2 320 000 euros et je vais vous proposer de tenir compte de l'arrivée de Méditerranée Porte-des-Maures. Ça ne fera pas une grosse augmentation, mais de la passer à 2 500 000 euros. Impôt et taxes, ça ne change pas. La redevance des ordures ménagères, là aussi, il y aura une augmentation sur la tonne et en ce qui concerne la commercialisation matière, là, on va voir un peu plus loin, on a quand même un souci avec la commercialisation matière, parce que les prix sont

tellement fluctuants que d'une année sur l'autre, on peut avoir 2, 3 ou 4 millions de moins ou de plus.

Après les dépenses, on a le contrat de prestations de service, et c'est plutôt stable. On a la ligne « autres charges à caractère au général » où on a donc toujours cette épée de Damoclès avec la TGAP qui nous est augmentée tous les ans. Donc là, il y a 4 163 000 euros. Puis, il y a les charges de personnel à 723 000 euros, ce qui proportionnellement représente quand même une incidence faible. Les autres charges de gestion courante, c'est le reversement des recettes ferraille et déchetterie à partir de 2021 pour 1 294 000 euros. Dans les explications, vous constatez que le prix des marchés a augmenté mécaniquement d'environ 10 % depuis 2021, que la DSP Zéphyre, le prix facturé par le délégataire a augmenté de 10,64 euros entre 2021 et 2023. La hausse de la TGAP est de 9 euros la tonne sur les OMR incinérés. La mise en œuvre du bref incinération sur l'usine, il nous reste un reliquat de facture pour l'année 2024. Et on a subi, disons le mot, la liquidation de la société Ecorecept.

On a été obligé de lancer des marchés en urgence, ce qui en six mois, nous a fait quand même un surcoût de 1,2 million d'euros. Nous avons tenu compte de l'intégration de Méditerranée Porte-des-Maures à partir du 1^{er} mars 2023. En recettes, nous avons l'augmentation de la redevance des ordures ménagères à +17 euros entre 2020 et 2023, la chute des recettes de commercialisation des produits recyclés, puisque les prix sont tombés au niveau de 2019. Cela a été une bonne surprise, si je puis dire, c'est venu compenser. Les 2,2 millions de recettes supplémentaires ont été reversées en 2023 au titre de l'intéressement de la délégation de services publics, Zéphyre, et notamment c'est la vente d'énergie, c'est-à-dire aussi bien chaleur que tout électricité par l'augmentation du prix.

Le Président

Je voudrais juste faire un commentaire sur la liquidation de la société Ecorecept. Les 1,2 million ne sont pas dus uniquement à la liquidation. Pourquoi je me permets de préciser ? Parce que sinon, on pourrait penser qu'Ecorecept avait des prix très bas. En fait, c'est une conjonction entre la liquidation de la société Ecorecept et le fait qu'on a dû passer des marchés pour lesquels il n'y a pas ou très peu de concurrence. L'autre jour, je suis allé en préfecture, on a un petit peu parlé de cette concurrence. Ce qui se passe dans le Var est anormal. Il n'y a pas la même problématique dans les Bouches-du-Rhône. Il n'y a pas la même problématique sur Nice-Côte d'Azur.

Robert BENEVENTI

Je pense qu'il va falloir ouvrir un peu.

Le Président

Oui, mais Robert, le problème, c'est que cela ne dépend pas de nous.

Robert BENEVENTI

Je sais bien, mais peut-être qu'avec les 700 000 habitants, cela va intéresser d'autres...

Le Président

Je pèse mes mots en le disant. Il y a des territoires qui sont partagés entre les uns et les autres. Ce n'est quand même pas normal. En sachant qu'en plus, celui qui a repris la société Ecorecept, qui est plutôt un spécialiste du BTP, il n'a pas repris les encombrants. Donc, on s'est retrouvé avec un fournisseur de moins sur la partie encombrants. Tout cela pour vous dire ce que je disais avant-hier à Christophe. Je souhaiterais que cette année, on se fasse du *brainstorming* : comment diminuer les coûts ? Il y a quelques idées qu'on pourrait entre nous discuter et voir comment on pourrait les mettre en place pour arriver à diminuer nos coûts de traitement et de transport et donc essayer de descendre les coûts. La première des choses à faire, ce serait de comparer nos coûts avec ce qui se passe ailleurs

Robert BENEVENTI

Et voir les refus de tri.

Le Président

Et voir les refus de tri, Robert, mais pas que. Regardez ce qu'on a fait.

Robert BENEVENTI

8 000 tonnes, ça me paraît énorme. Parce que le refus de tri, il y a une double pénalité. D'abord, on paie l'usine et on paie des tonnages de matière.

Le Président

Oui. Puis, on paie des transports.

Robert BENEVENTI

En plus, on paie des transports.

Christophe DELIGNY

Le refus de tri, il rentre au centre de tri. Donc, il rentre dans le prix à la tonne, puisqu'on paie à la tonne. Il est transporté à l'UVE pour être incinéré donc, il est payé deux fois.

Le Président

Est-ce qu'on a fait une caractérisation ?

Christophe DELIGNY

On en fait régulièrement, des caractérisations. On connaît les refus de tri sur la nature des emballages triés. On connaît les principales erreurs de tri. C'est pour ça que je dis qu'on devrait cette année communiquer dessus pour essayer aussi de traiter à la source le problème, d'essayer de sensibiliser sur les erreurs de tri courantes. Après, il y a une problématique sur le golfe de Saint-Tropez, où on constate vraiment une augmentation importante, pas difficile de corréler directement au mode de collecte. Il y a un vrai sujet sur le golfe de Saint-Tropez. On l'a dit tout à l'heure, sur l'Aire toulonnaise, c'est 3 % d'augmentation du refus de tri, sachant qu'on a une collecte qui augmente, mais très faiblement. Cela n'augmente pas strictement à proportion des quantités collectées. Sur le golfe, par contre, il y a un vrai décrochage entre les quantités collectées et les quantités de refus connus.

Le Président

Est-ce qu'on est bien d'accord que l'on refacture aux EPCI le traitement ?

Christophe DELIGNY

C'est très clair. Le traitement des refus est intégré depuis 2022 aux ordures ménagères résiduelles dans les 12^e. Donc, c'est répercuté aux adhérents. Puis, pour le golfe et pour Porte-des-Maures, aujourd'hui, on ne gère que la partie tri et il y a des refus, de la même façon, qui sont transportés pour être traité à l'UVE.

Le Président

On a un message.

Robert BENEVENTI

Vous avez ce premier tableau qui vous explique que nous sommes aujourd'hui, pour tenir compte de tout cela, de l'augmentation de la TGAP et du choix de l'autofinancement pour les investissements courants et le recours à l'emprunt pour l'opération du centre de tri d'une part et l'équilibre des comptes collectes sélectives pour les EPCI de l'Aire toulonnaise de l'autre part, comme je vous le disais, on souhaite qu'il n'y ait pas de perte en ligne. La première perte en ligne est la contribution financière annuelle. Si on maintient la contribution financière annuelle à 2 320 000, d'abord, on ne tient pas compte de l'arrivée d'une nouvelle structure, Méditerranée-Porte-des- Maures. D'autre part, on ne tient pas compte des dépenses nouvelles que nous allons avoir et que nous avons déjà, notamment les assurances plus 100 000 euros par an et la masse salariale avec le recrutement de deux agents qui va augmenter grosso modo de 80 000 euros par an, ce qui fait 180 000 euros.

Donc, je vous propose, en accord avec Monsieur le Président, de passer de 2 320 000 à 2,5 millions. En passant à 2,5 millions, l'incidence sera nulle pour chaque collectivité, puisqu'il y a plus de collectivités qui contribuent. On n'aura pas de baisse, mais on aura le même montant, le tout additionné, qui nous permettra de couvrir ces nouvelles dépenses et de ne pas générer encore des déficits. Ensuite, le maintien de la contribution financière au titre du CET et de l'impôt foncier Zephyre pour 2024 à 472 000 euros et l'évolution de la prise en charge par Méditerranée-Porte-des- Maures de 12 mois au lieu de 10. Ce qui veut dire que sa contribution va passer de 7,2 % à 8,63 %.

Le deuxième sujet, c'est l'évolution du tarif de la redevance des ordures ménagères pour autofinancer les dépenses hors opération exceptionnelle. Le réalisé en 2023, on avait un tarif à 94,50 euros. À ce moment-là, nous avons une part d'autofinancement de 3 987 000. Et comme vous le constatez, cette part d'autofinancement n'arrivait pas à couvrir totalement l'ensemble des investissements, des PAV, des préventions, du bref usine, de la démolition à la Farlède et de la rénovation du quai de transferts de Solliès. Il y a un petit déficit de 110 646. La prévision pour 2024, pour tenir compte des nouveaux tarifs de la nouvelle TGAP et de l'augmentation de 3 % pour les REFIOM et pour l'usine, nous a menés à 99 euros la tonne.

Mais avec 99 euros la tonne, on arrivait à dégager une part d'autofinancement de 5 655 628, ce qui ne nous permet pas d'équilibrer complètement les investissements que nous souhaitons faire en 2024, les PAV pour 1,75 million, la prévention pour 1 657 000 million, le bref usine pour 584 000, le FOB pour 220 000, l'usine, les OTNOC, je vais vous expliquer ce que c'est, pour 300 000 et l'achat de bennes. En effet, l'incidence d'Ecorecept, c'est que les bennes ne nous appartenaient pas, donc on propose de les acheter, c'est un investissement, et on amortira cet investissement par une économie sur les locations. La totalité de tout cela nous fait là aussi encore un petit déficit de 114 239. Si on part sur le principe de ne pas accepter ce déficit, je vous propose de passer, ce n'est pas beaucoup, l'incidence est vraiment minime, mais à 99,50 le tarif, ce qui va nous permettre d'équilibrer et d'avoir un autofinancement légèrement plus élevé.

Le Président

En sachant, Robert, que si on compare notre prix à celui des autres usines, la moyenne est plutôt à 130 euros la tonne. Donc, on est encore largement en dessous. Il est important de noter que bien sûr, il faut maîtriser notre prix, mais si on veut faire des économies ou des non-dépenses encore plus importantes, il faut faire ce qu'on a dit tout à l'heure. C'est-à-dire baisser les tonnages qui arrivent à l'usine, trouver des solutions diverses et variées. On n'a pas d'autres solutions, sinon, petit à petit, chaque année, on sera obligé d'augmenter, je rappelle, l'augmentation de la TGAP, etc. Il faut vraiment qu'on se mette au travail tous ensemble, et quand je dis tous ensemble, c'est avec les EPCI pour voir comment on peut, et on l'a déjà fait. Rappelez-vous les encombrants et les déchets de mobilier. Je vous avais alerté un jour en vous disant que si on met dans la benne à mobilier, ça nous coûte zéro, voire ça nous rapporte. Si on met dans la benne des encombrants, à l'époque, ça nous coûtait 155 euros. Aujourd'hui, ça nous coûte 200 euros et quelques. C'est 220 ?

Christophe DELIGNY

Non, c'est entre 230 et 260.

Le Président

Donc, on y est arrivé, puisqu'on a largement baissé la quantité d'encombrants au profit du mobilier. Ce sont des solutions comme ça qu'il faut chercher. J'en ai une en tête, c'est celle des balayures. Combien de fois on en parle avec Christophe ? On a 30 000 tonnes de balayures qu'on paie combien ?

Christophe DELIGNY

195 euros la tonne.

Le Président

195 euros la tonne. Il faut trouver une solution.

Christophe DELIGNY

195 euros sur l'Aire toulonnaise et il me semblait sur le golfe.

Le Président

Donc, il faut trouver des solutions techniques qui vont nous permettre de baisser nos coûts. Sinon, Robert, chaque année, va vous dire que ce n'est plus 99,50, c'est 100, etc. Première chose à faire, c'est comparer nos prix avec ce qui se pratique ailleurs. Ensuite, dans les endroits où il y a des problèmes, c'est comparer les techniques et essayer de trouver des techniques innovantes pour baisser les prix. Ça va être un travail intéressant, puisque ça va nous permettre de faire le point sur tout ce que nous faisons. Quand on explique que dans notre syndicat de plus de 700 000 habitants, on arrive à des ratios que certains trouvent bas. Et quand on leur explique qu'on a une ville de 180 000 habitants, des villes de plus de 60 000 habitants, etc., les ratios, par exemple sur la collecte sélective ne sont pas les mêmes. En France, par exemple, le ratio dans des territoires urbains, c'est 60 kg au maximum, même un peu moins, je crois que c'est 56 kg. En secteur rural, c'est encore autre chose. En semi-urbain, c'est encore autre chose. En touristique, c'est encore autre chose. Je l'ai mal pris, mais quand vous avez une vice-présidente de la Région qui se permet de nous dire – pas qu'à nous, elle a dit la même chose à Nice et à Marseille – qu'on se cachait derrière la fluctuation saisonnière pour masquer nos mauvais résultats. Je ne lui ai pas dit, puisqu'on était en visio, les résultats qu'elle avait dans sa ville. C'était la vice-présidente en charge des déchets.

Robert BENEVENTI

Si on ne tient pas compte de la difficulté qu'il y a dans les grandes villes comme Toulon, Nice, Marseille, on ne peut pas comparer par rapport à des petites villes comme Ollioules, Hyères ou Pierrefeu. C'est quand même plus facile. Et là, dans les grandes villes, c'est très difficile. Dans les boulevards, c'est très difficile à faire le tri. Forcément, l'incidence est importante.

Le Président

Alors, je disais, pendant que tu n'étais pas là, que si on ne trouvait pas de solutions techniques pour baisser les coûts, chaque année, tu viendrais nous dire que ce n'est plus 99,50, mais 100.

Robert BENEVENTI

J'espère que non. J'allais vous dire le contraire tout à l'heure, parce qu'il faut les motiver. Donc, on passe au tableau qui suit. C'est à peine lisible. Le tableau, c'est la répartition 2023 des dépenses auto-financées par la redevance, hors biens communs, bien entendu. Vous avez les totaux en bas. Vous voyez que par EPCI, il y a notamment la campagne de distribution des composteurs achevés

en 2023 pour Sud-Sainte-Baume, ce qui a généré des surcoûts. C'est normal. Sinon, vous voyez qu'il y a des sommes qui sont sensiblement équilibrées en pourcentage dans chaque EPCI hors biens communs, bien entendu.

On continue sur l'évolution de la péréquation des transports. Sur l'Aire toulonnaise, une baisse du tonnage et une stabilité des prix unitaires, ça nous donne un montant de 871 630 pour 2024, donc en baisse. C'est plutôt une bonne nouvelle. Pour le golfe de Saint-Tropez, nous avons une baisse de la massification des encombrants à La Môle. Et le montant de la péréquation de transport est en baisse aussi à 1 414 438. Pour Méditerranée-Porte-des- Maures, la gestion des transports inclut les dépenses liées à la gestion de la mise en balle des ordures ménagères résiduelles et au transport au départ du site Azur Valorisation de Roumagayrol à Pierrefeu, la gestion du quai de transfert de Manjastre et les transports au départ du site. L'amortissement des dépenses de travaux et d'équipements réalisés par le SITTOMAT sur ces installations. S'y ajoute la gestion de Manjastre avec un montant des dépenses quai de transfert de transport à 1 803 526. Un montant des dépenses d'exploitation pour l'ISDI de 400 000 euros et un montant des recettes liées à l'exploitation de 548 647.

Le coût résiduel est de 1 654 879 et la contribution globale de Méditerranée-Porte-des-Morts est de 1 378 319 et la contribution du SITTOMAT à la mise en balle est de 276 560. Vous avez la transparence des dépenses réalisées à ce niveau-là. Ensuite, nous avons l'équilibre des dépenses liées aux collectes sélectives, la prise en charge des seules prestations de tri par le SITTOMAT, dépenses refacturées à l'euro l'euro en 2024. Pour le golfe de Saint-Tropez, c'est de 3 087 710 et pour Méditerranée-Porte-des- Maures, c'est de 497 837. Pour l'Aire toulonnaise, la prise en charge par le SITTOMAT des prestations de collecte des PAV, entretien et maintenance des PAV, le transport et le tri de la collecte sélective, le transport des refus de tri, la communication et la sensibilisation au tri. En recettes, nous avons les soutiens de CITEO et recettes de commercialisation des matières à recycler. Selon les conventions signées à l'été 2023 pour la gestion des PAV de MTPM et l'optimisation de la valorisation matière et organique des déchets pour Sud-Sainte-Baume et Vallée-du-Gapeau, pour permettre le financement du plan pluriannuel d'investissement au-delà des dépenses courantes, nécessité d'équilibrer le bilan de la collecte sélective par une contribution.

On l'a dit et je le répète, cette contribution sera appelée après le vote du compte administratif de l'année N-1 dans le cadre d'un réajustement spécifique à la collecte sélective. Le bilan de la collecte sélective 2023 est un déficit de 2,4 millions d'euros, une chute de 45 % des recettes de commercialisation et une augmentation unitaire des coûts des prestations. Donc, nous avons ce déficit. Par ailleurs, il y a un excédent à restituer, ce qui fait que l'incidence sera moindre. Nous l'avons dans le bilan de la collecte sélective sur l'Aire toulonnaise et nous avons donc tout le détail par EPCI. Donc ça, c'est pour l'Aire toulonnaise et vous voyez le déficit qui est de 2 397 730. Cela apporte à 66 euros TTC la tonne en moyenne, le coût 2023 de la collecte sélective à comparer aux 103,95 euros TTC pour le coût des ordures ménagères résiduelles. Donc, il y a encore un delta très intéressant entre la collecte sélective d'un côté et les ordures ménagères de l'autre. On peut tourner la page.

Christophe DELIGNY

Le commentaire qui était intéressant, c'était sur la partie de droite. Ces réajustements qui seront faits après le vote du CA vont être concomitants des réajustements que l'on va faire sur les ordures ménagères résiduelles. En 2023, on l'a vu au début de la présentation, il y a eu une diminution sensible des tonnages d'ordures ménagères incinérées de l'ordre de 6 % sur l'Aire toulonnaise. Donc, on va avoir des réajustements avec des sommes qui vont être restituées.

Robert BENEVENTI

Je voulais le présenter sur la synthèse. Sur la synthèse, c'est peut-être plus parlant. Après, pour les déchetteries, vous avez la liquidation de la société Ecorecept, avec l'augmentation des coûts de prestation, la plus-value mensuelle d'environ 250 000 euros hors taxe, le rachat de 320 bennes des déchetteries de l'Aire toulonnaise en 2024, ce qui nous fait un montant de 1 764 322, plus la refacturation aux adhérents de l'Aire toulonnaise et des coûts de location des bennes. La mise en place des dispositifs de soutien pour le traitement des déchets des bâtiments entre avril et juillet 2024 et, à termes, un soutien financier ou coûts évités estimés à 1,3 million d'euros sur 12 mois et le soutien financier reçu par le syndicat reversé aux adhérents. Donc, les dépenses des déchetteries, vous avez les montants par EPCI. Vous voyez que c'est conséquent et que le total de ces dépenses s'élève à la bagatelle de 17 286 057.

Le Président

Robert, juste une précision. Quand on dit rachat des bennes, le « plus », ça veut dire « plus du tout » de refacturation, pas en plus. Comme on a acheté les bennes, en fait, on ne va pas refacturer aux EPCI les locations.

Robert BENEVENTI

Bien sûr.

Le Président

C'est la langue française, plus ou plus.

Christophe DELIGNY

Après, c'est vrai qu'il n'y a pas la partie recettes déchetterie. Il y a quand même quelques recettes déchetterie liées à la vente des ferrailles et au soutien des éco-organismes, éco-DDS, éco-mobilier, éco-DEEE, et demain aussi Valobat pour les produits et matériaux du bâtiment. On aura une augmentation par contre assez substantielle de ces recettes en 2024, même si c'est un peu compliqué à définir aujourd'hui, puisque nous avons autorisé le Président à signer le contrat PMCB par délibération du 31 janvier 2024. On est en train de finaliser les annexes pour pouvoir passer à la signature et la mise en place qui va s'étaler entre avril et juillet. Donner une estimation des recettes, c'est un peu compliqué. C'est pour cela qu'on a décidé de ne pas le faire à ce stade, mais ce sera forcément dans le bon sens.

Robert BENEVENTI

Si on peut passer au *slide* d'après, vous avez la synthèse. Vous n'aviez pas cela à la Commission ? Vous avez le total de 2023 détaillé et par EPCI, ce qui nous ramène avec le réajustement des ordures ménagères 2023 à un total de 54 309 430. Pour 2024, en étant prudents, je parle du global total, nous prévoyons 58 271 390. C'est là, Monsieur DELIGNY doit vous expliquer, que nous déduisons le réajustement des ordures ménagères 2024 à hauteur de 2 045 285 et nous faisons l'équilibre des dépenses de la collecte sélective avec 2 397 731. Cela ne s'équilibre pas complètement, mais en grande partie quand même, puisque l'équilibre ne coûtera que 350 000 euros. Ce qui fait un total de 58 623 836. Mais l'intérêt de ce tableau, pour nous tous et par EPCI, c'est que nous avons pour notre EPCI les redevances des ordures ménagères résiduelles, la contribution financière, les impôts fonciers que nous devons rembourser, la péréquation transport et les déchetteries. Nous avons donc bien tout cela pour chaque collectivité et nous avons le tri en collecte sélective pour le golfe de Saint-Tropez et Méditerranée-Porte-des-Maures avec un tarif spécifique.

Christophe DELIGNY

Nous sommes en montant TTC par rapport aux chiffres qui nous ont été présentés avant, qui étaient en hors taxe. Nous sommes passés en TTC. Cela nous apparaît plus parlant dans le cadre des contributions, puisqu'on a des taux de TVA qui sont différents. Sur les OMR, c'est 10 %, sur la collecte sélective, c'est 5,5 %.

Robert BENEVENTI

Et budgétairement, on est bien obligé d'inscrire le TTC.

Christophe DELIGNY

Tout à fait.

Robert BENEVENTI

Voilà la synthèse que vous avez. Cette synthèse se traduit par un camembert, un graphique en pourcentage. Vous avez sur la droite la part, 46 % des redevances pour les ordures ménagères résiduelles. Ensuite, en marron, vous avez la contribution financière à 4 %, l'impôt foncier 1 %, la péréquation transport 7 %, les déchetteries. Vous voyez, la part des déchetteries est très importante, à 31 %. Le tri concernant le golfe de Saint-Tropez et Méditerranée-Porte-des- Maures de la collecte sélective est de 7 %. Et l'équilibre sur la collecte sélective 2023 avec 4 %. Voilà la répartition des contributions prévisionnelles. Ensuite, nous avons, ça c'est pour 2024, la colonne de droite. Vous le constatez, la recette de fonctionnement telle qu'on vous propose concernant la contribution financière annuelle, de la passer à 2,5 millions. Pour les impôts et taxes, cela ne change pas. Pour la péréquation transport, c'est une diminution des tonnages et on en tient compte.

Pour la redevance des ordures ménagères et le remboursement du Golfe et de la Porte-des-Maures, pour la collecte sélective et le remboursement des déchetteries et l'équilibre, tout cela additionné représente 49 225 261. Nous avons ensuite la commercialisation matière et le soutien éco-organisme pour 7 748 000 euros, dont 550 000 euros de recettes nouvelles de Manjastre et les autres recettes de fonctionnement pour 4 042 000 euros, dont l'intéressement à l'usine pour 3,67 millions d'euros. Ce qui nous donne un total de 67 651 261 en recettes.

En dépenses, nous avons les contrats de prestations de services pour 54 890 000 euros. Les autres charges à caractère général, dont la TGAP, pour 4 943 000 euros. Les charges de personnel pour 904 000 euros et les autres charges de gestion courante avec le reversement des recettes de ferraille de la déchetterie pour 1 516 000 euros. Ce qui nous donne un total de dépenses de 62 253 000 euros, ce qui dégage une épargne de gestion de 5 398 261 millions. Il faut déduire les charges financières spécifiques et les dotations en provisions, avec notamment les subventions de fonctionnement et le réajustement des ordures ménagères pour 960 000 euros et ce qui nous dégage une épargne brute de 4 438 261 euros. En faisant ces petits ajustements, nous arrivons à peine aux 4,5 millions fixés, un peu en dessous, mais nous demandons à l'administration du SITTOMAT de faire des efforts pour y arriver, parce que ça, ce n'est que du prévisionnel, après, il y a la réalité. Et la réalité, c'est des tonnages, c'est des prix. Donc là, je pense qu'on doit pouvoir améliorer ce chiffre, ce qui est absolument nécessaire et vous allez le voir pour équilibrer notre financement à venir.

Alors le PPI, le Plan pluriannuel d'Investissement, il a été recadré, mais c'est difficile à lire quand même, ce tableau. Le PPI, j'espère que vous l'avez en main, il part de 2022 jusqu'en 2027 pour un total de 83 519 000 euros avec pour 2024, une très grosse année, la plus grosse ce sera quand même l'année prochaine. Une très grosse année à plus de 20 millions, 21 millions, et dans cette très grosse année, nous avons le centre de tri qui démarre. Et nous avons, avec un point d'interrogation, l'acquisition du terrain pour les bio-déchets, 500 000 euros, le centre de valorisation des bio-déchets pour 413 000 et 403 000, ça aussi, point d'interrogation, le remboursement des travaux de l'usine et la FOB pour 220 000, le bref incinération avec les OTNOC pour 300 000 euros,

l'achat du terrain pour la chaufferie de secours à Berthe pour 195 000 euros, la mise en balle, ça je passe, le quai de transferts de Solliès-Pont pour 645 000 euros, la mise en balle à la Méditerranée-Porte-des- Maures pour 815 257 euros, la modernisation de Manjastre pour 760 000 euros, le quai de transferts Ouest-Toulonnais pour 500 000 euros, qu'il faut réussir, parce qu'on ne va pas faire le quai de transferts en 2024. La collecte sélective en apport volontaire pour 1 956 114 euros, la prévision en bio-déchets, lombricomposteur, etc., pour 1 300 000 euros et l'achat de bennes à des déchetteries, on en a beaucoup parlé, pour 1 932 322 euros et 70 000 euros de divers. Voilà le PPI pour 2024 et c'est vrai qu'il y a beaucoup de détails, mais on n'a pas oublié tous les gros sujets qui ont bien démarré pour les exercices 2025 et 2026. Et pour faire tout ça, il va nous falloir emprunter un petit peu.

Christophe DELIGNY

Peut-être juste deux explications sur deux lignes sur la collecte sélective. C'est vrai que le chiffre 2024 de quasiment 2 millions d'euros peut paraître important. Mais ce qui s'est passé, c'est qu'en 2023, on a renouvelé les marchés d'achats et fournitures et poses des conteneurs enterrés et semi-enterrés, ce qui nous a neutralisé, on va dire, quatre ou cinq mois. Donc, à l'automne, on a émis énormément de bonnes commandes et ça génère du reste à réaliser. Ce qu'il faut regarder, c'est la somme de 2023 et 2024 qui font quasiment deux années moyennes à 1,2 million d'euros. Et là, on retrouve le rythme d'investissement annuel qu'on connaît. Puis, sur les composteurs, on termine la campagne de distribution des composteurs dans l'habitat individuel en porte-à-porte, qu'on a commencée en mai 2023, qui a coûté 1 297 000 euros. Donc, on la finalise sur 2024, sur le premier semestre, de manière à couvrir tout le territoire du SITTOMAT.

Robert BENEVENTI

Donc, pour faire ce plan prévisionnel d'investissement pluriannuel, nous avons besoin d'emprunter et voilà le programme d'emprunt qui pourra être corrigé, bien entendu. Nous avons un premier emprunt de 2 150 000 à 4,28 % sur 20 ans avec le montant de la duité qui est de 160 176 tout compris, capital et intérêts. Ensuite, pour 2024, nous avons la nécessité d'emprunter autour de 5 350 000. Par prudence, on a inscrit à 4,5 %, mais je pense que ce sera moins cher que ça. Mais vous voyez que de suite, l'incidence annuelle et sur 25 ans sera lourde de 346 839 euros. En 2025, c'est la grosse année à 18 200 000. Là, l'incidence annuelle sera de 1 213 938. En 2026, ce sera encore de 7 300 000 avec une incidence annuelle de 486 909. J'ai demandé à Monsieur DELIGNY d'affiner un petit peu ce tableau et de faire la part des intérêts d'un côté et la part du capital à rembourser de l'autre, parce que ce n'est pas la même section. L'une, c'est la section de fonctionnement, l'autre c'est la section d'investissement. Mais écoutez, le commentaire, il est clair. En considérant un besoin à un autofinancement courant d'environ 2 à 2,5 millions d'euros par an, hors grosse opération, il est nécessaire de conserver une épargne brute autour de 4,5 millions d'euros chaque année. Donc, c'est l'objectif minimal, 4,5 millions d'euros chaque année.

Un intervenant

C'est déduction faite des intérêts ?

Robert BENEVENTI

Oui, c'est une épargne brute presque nette, puisque c'est une déduction faite des intérêts d'emprunts.

Le Président

Ça nous empêche de dormir la nuit, ça.

Robert BENEVENTI

Il ne faut pas, mais il faut agir au plus près. Et dès qu'il y a un risque de déficit, il faut le combler immédiatement, il ne faut pas le laisser filer.

Le Président

D'où l'importance de baisser nos coûts.

Robert BENEVENTI

Si on peut.

Le Président

Il le faut.

Robert BENEVENTI

Voilà, en ce qui me concerne. Maintenant, il y a le débat.

Le Président

Alors, on débat ou on ne débat pas ?

Robert BENEVENTI

On a beaucoup débattu, parce que tu es intervenu à plusieurs reprises, Monsieur DELIGNY aussi.

Le Président

J'aimerais bien que les uns et les autres puissent s'exprimer, que je ne sois pas le seul à ne pas dormir la nuit.

Un intervenant

Prudence est mère de sûreté. Mais on ne peut pas prendre de risques. On se protège.

Le Président

Non, on ne prend pas de risques. Je rappelle quand même qu'on est obligé de faire ce qu'on fait, on investit. On est obligé de faire ce qu'on fait, d'abord parce qu'il y a des règlements.

Robert BENEVENTI

Il est d'accord.

Le Président

C'est clair qu'on a une petite marge sur le coût de traitement des OMR, le coût de l'incinération. Comme je le disais tout à l'heure, il est important de regarder quand je vois qu'on a 8 % de verre dans nos ordures ménagères, ce n'est pas normal. Il y a vraiment un travail à faire. Je vous rappelle que si vous allez sur le site du SITTOMAT, vous avez un espace collaborateur, qui vous donne par EPCI tous les chiffres. Il suffit de prendre le code, notez-le, BIGZEBRA34. Alors, ne me demandez pas pourquoi, ce n'est pas moi qui ai fait le code. BIGZEBRA34, et vous avez là tous les chiffres de collecte sélective, de déchetterie, etc., et vous pouvez vous comparer ville par ville. Quand je vois que le golfe de Saint-Tropez est à 200 kg par habitant sur le verre, on comprend qu'on a de la fluctuation saisonnière. Après, quand je regarde certaines villes, qui ne sont pas très touristiques, mais qui sont à 17 kg sur le verre, je dis qu'il y a des efforts à faire.

Parce que si vous prenez le verre, c'est vraiment nul de le mettre en incinération, puisque le verre va capter la chaleur, il va monter à 900 degrés, donc il va prendre de la chaleur, il n'en donnera pas en brûlant, puisqu'il ne brûle pas. Ensuite, il sera refroidi dans l'extracteur. Donc, c'est de l'énergie perdue. On a à peu près encore 16 000 tonnes de verre dans nos déchets, c'est beaucoup. Il y a la même chose sur les plastiques, sur les textiles, etc. Donc, c'est une bonne occasion de regarder

pour diminuer nos coûts sur l'usine, diminuer nos coûts sur les déchetteries. C'est vraiment le bon moment, sinon, je vous l'ai dit, ce n'est pas une menace, Robert chaque année, il vous augmentera de 50 centimes pour arriver à 4,5 millions d'épargnes bruts, et il a raison. J'ai entamé le débat là. Personne ne veut rien dire ?

Ange MUSSO

Alors, s'il n'y a pas de débat, c'est surtout que j'ai honte de ma présentation du ROB à TPM, parce que je t'ai fait ça, je l'aurais réduit là, donc là Robert, félicitations.

Le Président

On va féliciter aussi nos services, parce qu'il m'a été rappelé que, notamment quand ils ont discuté avec le vice-président en charge des finances, ça s'est terminé fort tard en maire d'Ollioules. Merci aussi à nos services. Bien, on passe au point suivant. Et merci à toi, Robert.

Christophe DELIGNY

Pour adopter l'exposé, il faut prendre acte des modifications proposées par Monsieur BENEVENTI, qui est précisément l'augmentation de la contribution financière de 180 000 euros et le passage du tarif OMR à 99,50 plutôt que 99. Il n'était pas dans le rapport qui vous a été soumis, il y a cinq jours. Donc, il faut également prendre acte de ce qui ressort du débat.

Le Président

Bien, alors, qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité.

L'exposé est adopté à l'unanimité.

III. 1855 – Autorisation du Président à signer l'avenant n°4 au contrat de délégation de service public portant sur l'exploitation et la modernisation de l'UVE du SITTOMAT

Christophe DELIGNY

Sur le rapport suivant, 1855, on est sur le contrat de délégation de services publics conclu avec Zéphyre et on en a parlé à l'instant sur la présentation du ROB, on est sur un avenant numéro 4 qui fait suite à l'avenant numéro 1 sur la mise en œuvre des travaux du BREF, incinération. Dans cet avenant, on n'avait pas été jusqu'au bout de l'évaluation de l'ensemble de la mise en place des meilleures techniques disponibles, puisqu'on avait sur une partie, donc sur la mise en place de nouveaux automatismes pour permettre la comptabilisation des périodes de fonctionnement dans des conditions autres que normales. Nous n'avons pas à l'époque finalisé les évaluations. C'est ce qui a été fait. Donc, on avait prévu dans cet avenant 1 de conclure un nouvel avenant dès lors que ces évaluations auront été mises en œuvre et négociées.

Donc, c'est ce qu'on vous présente. C'est le résultat de ces négociations qui consiste à mettre en place les dispositifs pour ces OTNOC, qui sont les meilleures techniques disponibles 18, en concluant un avenant numéro 4 qui dit que ces mesures seront mises en place par le délégataire pour un montant de travaux d'un tout petit peu moins de 260 000 euros hors taxe et avec un montant de peines et soins qui correspond à l'encadrement et à la maîtrise d'œuvre que le délégataire fera sur cette mise en œuvre de 5 % du montant des travaux. On a également un petit impact sur les charges d'exploitation au titre du GER, puisque ces OTNOC vont nécessiter la mise en place de nouveaux automatismes qu'on vient d'intégrer au GER, donc pour 4 844 euros par an. C'est ce qu'il nous est demandé d'approuver. On n'a pas réuni la commission DSP, parce qu'on est sur un montant qui reste très inférieur à 5 % du montant global de la DSP.

Le Président

Des questions ? Pas de questions. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité.

L'avenant est adopté à l'unanimité.

IV.1856 – Autorisation du Président à signer l'avenant n°2 au marché d'exploitation du quai de transfert de l'Almanarre et transfert des déchets lot n°2**Ange MUSSO**

Il s'agit d'autoriser le Président ou son représentant à signer l'avenant numéro 2 au marché d'exploitation du quai de transfert de l'Almanarre et le transfert de déchets. C'est toujours suite à la liquidation d'Ecorecept. On ne peut plus amener chez Valéor nos déchets. Donc, l'idée est de l'amener chez Ottaviani à Brignoles, qui se charge de la mise en balle et qui l'expédie au centre de tri Paprec à Nîmes, mais toujours pareil. Pour l'amener d'Hyères à Brignoles, c'est un montant de 60,81 euros. Ensuite, chez Ottaviani, pour le traitement, c'est 88,85 euros hors taxe. C'est donc de donner un avis favorable pour signer cet avenant numéro 2 pour nous sortir d'une situation un peu compliquée.

Le Président

Des questions ? Pas de questions. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité, merci.

L'avenant est adopté à l'unanimité.

V. 1858 – Autorisation du Président à signer le marché de transport des REFIOM de l'UVE de Toulon**Ange MUSSO**

C'est pour le transport des résidus d'épuration, de fumées d'incinération des ordures ménagères, le REFIOM de l'UVE de Toulon. Si on ne les enlève pas, on ne peut plus faire fonctionner l'UVE. Le sortant est la société SATM et nous avons eu une seule offre de toujours la société SATM. Nous avons eu une visite supplémentaire, mais ils n'ont pas répondu visiblement. L'augmentation du prix est de 2 %. On passe la tonne kilométrique de 0,178 euro à 0,182 euro. Nous sommes donc dans des prix d'une augmentation relativement correcte. C'est passé en commission il y a deux heures.

Le Président

Des questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité.

Le marché est adopté à l'unanimité.

Le Président

Ça fait en gros du 0,2 la tonne kilométrique ?

Christophe DELIGNY

Oui, c'est ça.

Le Président

Voyez-vous pourquoi je vous dis ça ?

Christophe DELIGNY

Oui, on est en citerne, on est sur du pondéreux.

Pour le REFIOM, les convois partent à 20 tonnes de chargement à peu près ?

Michel OLLAGNIER

Oui, c'est ça.

Le Président

Et la densité, c'est combien ? On le sait ? Tu me diras. Bon, c'est noté.

VI. 1859 – Autorisation du Président à signer le marché d'achat de bennes de déchetteries**Ange MUSSO**

C'est signer le marché d'avenant d'achat contenants, les bennes, les caissons, les compacteurs pour les déchetteries. Sur le lot numéro 1, achat et livraison de bennes et caissons, c'est la société Bellevret qui a été retenue pour un prix global de 200 473,60 euros. C'est surtout grâce au prix sur ce lot numéro 1, puisque le prix était sur 70 %, que la société Bellevret l'emporte. Et sur la partie achat et livraison de compacteurs, qui a bien amusé les membres de la commission, parce que pour compacter les bio-déchets, c'est assez compliqué, ce n'est plus un compacteur classique. Celui qu'on a retenu, c'est pendulaire, on ne presse pas, et l'autre était à balancier, ce qui est à peu près la même chose. Donc, on va compacter avec un système pendulaire et plus de pression directe les bio-déchets, si parfois on en a besoin pour les transporter. Sur le classement du lot 2, c'est la société Carrosserie Vincent & Fils, pour un montant de 43 461,75. Et là, le prix et la note technique, la société Carrosserie Vincent est largement devant.

Le Président

Pas de commentaires ? Pas de questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité.

Le marché est adopté à l'unanimité.

VII. 1860 – Autorisation du Président à signer le marché d'exploitation de l'ISDI de Manjastre**Ange MUSSO**

Le suivant, c'est pour le marché de gestion et d'installation de stockage des déchets inertes, l'ISDI de Manjastre. C'est le lot numéro 3, suite à la demande du préfet de le retirer. On l'a relancé tout de suite. On a un peu de chance, même beaucoup, sur ce dossier, c'est qu'on n'a eu qu'un seul candidat dans les mêmes conditions que la dernière fois, quand on l'avait attribué. C'est la société Propolys. Et surtout, du fait qu'on va vous proposer de re-signer avec la société Propolys, elle était seule, mais elle est première pour le classement, ça évitera que derrière, on ait un recours pour perte de chance. C'est la même qui obtient le marché. Ça se passe très bien. Entre les deux, il y a quasiment exactement le même dossier à 99 % près. On me propose de ré-attribuer, conformément à la décision de Monsieur le Préfet de nous demander de le retirer et de le relancer, à la société Propolys, pour un montant de 385 000,187 euros. On était à 376 000 euros en 2023. On avait fait une simulation plutôt à 403 000 et on a un montant de 385 000.

Christophe DELIGNY

C'est ce qu'on a vu dans le ROB. L'exploitation de l'ISDI est mise à 400 000 euros tout ronds, parce qu'on est à 385 000.

Le Président

Tu vois, Robert, les économies commencent. Pas de question ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité.

Le marché est adopté à l'unanimité.

VIII. 1861 – Création d'une activité accessoire pour l'aide technique et administrative à la gestion des dossiers relevant de la CCMPM**Jean TEYSSIER**

Le syndicat a mis en œuvre une procédure administrative visant à faire appel à des fonctionnaires territoriaux formés, compétents, aux accès et aux missions nécessaires au bon fonctionnement dans le cadre d'activités accessoires. Six fonctions sont autorisées, dont trois sont actuellement pourvues. Deux concernent un appui technique de proximité réalisé par les responsables des déchets de la communauté du golfe de Saint-Tropez et de la communauté de Porte-des-Morts. Suite à leur adhésion au syndicat, une relève d'une mission à caractère administrative et juridique en lien principal avec la gestion dans la délégation du service public conclue par la société Zéphyre. Concernant la fonction d'appui technique de proximité pour Porte-des-Maures, attribuée à Monsieur Julien DELOFFRE. Depuis l'adhésion de la communauté des communes au SITTOMAT, au regard de la nécessité pour le syndicat de mobiliser l'expertise technique et de la présence en proximité de cet agent des structures et d'activités syndicales du territoire de la communauté Porte-des-Maures, en particulier tout ce qui relève de la gestion quotidienne du site de transit du Manjastre, du pôle déchetterie, collecte sélective de l'organisation des distributions de composteurs, mais aussi de la capacité de l'agent à appréhender les enjeux stratégiques en matière d'évolution de la gestion des déchets sur son territoire, il est proposé de renouveler une activité accessoire à son bénéfice au sens du décret du 30 janvier 2020, pour les besoins du SITTOMAT à compter du 15 mars 2024, pour une durée d'un an.

Il est précisé que l'intervenant percevra, au titre des fonctions susvisées, une indemnité forfaitaire mensuelle brute de 550 euros, non soumise aux contributions sociales pour le syndicat, à l'exception de la CSG et de la SCRDS, qui seront en charge de ce dernier. Il revient à la décision de cotiser une caisse de retraite, en l'occurrence l'IRCANTEC. Dans l'affirmative, il devra en informer le syndicat. En conséquence, je vous ai demandé d'adopter l'exposé qui précède, d'autoriser le Président à confier à Monsieur Julien DELOFFRE, attaché territorial de la Communauté de Communauté Méditerranée de Porte-des-Morts, la mission d'expertise et d'appui technique décrite ci-dessous, et de préciser que les crédits afférés à la dépense sont inscrits au budget d'exercice 2024.

Le Président

Je souhaitais vous dire que nous avons plusieurs informations à vous donner. La première est qu'a priori, prochaine Commission mixte, le 27 mars, Conseil syndical, le 3 avril. Il y aura le vote du budget. Il serait peut-être bon, Christophe, qu'à l'occasion de la Commission mixte, pas au Conseil syndical, on puisse avoir une présentation de ce que j'ai expliqué tout à l'heure, le BIGZEBRA34. Sincèrement, j'y vais tous les mois, c'est très intéressant. Ensuite, nous préparons un voyage pour visiter le dernier centre de tri, de collecte sélective de Firminy le 11 avril 2024.

La séance est levée